

Procès-verbal de la **11^e séance du conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Draveurs tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec), le **jeudi 29 juin 2017** à compter de **19 h 30**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

PRÉSENCES:

Monsieur Claude Beaulieu, président

Mesdames Micheline Marcotte-Boucher ainsi que messieurs Pierre Boucher, René-Guy Cantin, Paul Loyer, David Pigeon, Normand Sylvestre et Paul Morin, commissaires.

Madame Valérie Dionne, commissaire représentante du comité de parents, comité EHDAA.

Madame Nathalie Dorais-Pagé, commissaire représentante du comité de parents.

Monsieur Jérôme Maltais, commissaire, représentant du comité de parents, niveau primaire

Madame Annick Tremblay, commissaire représentante du comité de parents, niveau secondaire.

Monsieur Bernard Dufourd, directeur général, Madame Julie Laberge, directrice générale adjointe, monsieur Fernand Paré, directeur général adjoint temporaire, et monsieur Patrick Courville, secrétaire général.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

Mesdames Sara Duguay, directrice du Service des ressources financières, Chantal Patrice, directrice du Service des ressources matérielles et Julie Legault, directrice du Services des ressources éducatives et messieurs Denis St-Onge, directeur du Services des ressources humaines et Fernand Paré, directeur du Service des ressources informatiques, clientèle et transport.

ABSENCES :

Madame Marie-France Gagnon, absence motivée

Madame Valérie Dionne, absence motivée

Monsieur Lyes Dris,

Monsieur Steve Kirk, absence motivée

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C189-1706 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

C190-1706 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre que le procès-verbal de la séance tenue le 5 juin 2017 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE SUIVI DU 5 JUIN 2017

La Direction générale fait part de tous les suivis de la séance du 5 juin 2017.

PAROLE AU PUBLIC

C191-1706 FÉLICITATIONS / NOMINATION À LA DIRECTION À L'ÉCOLE LE PETIT PRINCE

CONSIDÉRANT le règlement (49-01-02) de *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Mélanie Mercier au poste de direction à l'école Le Petit Prince;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de souligner officiellement les nominations au sein du personnel de gestionnaires de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'adresser des félicitations à madame Mélanie Mercier pour sa nomination en tant que directrice à l'école Le Petit Prince.

Adoptée à l'unanimité

C192-1706 FÉLICITATIONS / NOMINATION À LA DIRECTION À L'ÉCOLE DES BELLES-RIVES

CONSIDÉRANT le règlement (49-01-02) de *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Marie-Ève Théberge au poste de direction à l'école des Belles-Rives;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de souligner officiellement les nominations au sein du personnel de gestionnaires de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon d'adresser des félicitations à madame Marie-Ève Théberge pour sa nomination en tant que directrice à l'école des Belles-Rives.

Adoptée à l'unanimité

C193-1706 FÉLICITATIONS / NOMINATION À LA DIRECTION À L'ÉCOLE CARLE

CONSIDÉRANT le règlement (49-01-02) de *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Nathalie Thibault au poste de direction à l'école Carle;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de souligner officiellement les nominations au sein du personnel de gestionnaires de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'adresser des félicitations à madame Nathalie Thibault pour sa nomination en tant que directrice à l'école Carle.

Adoptée à l'unanimité

C194-1706 FÉLICITATIONS / NOMINATION À LA DIRECTION À L'ÉCOLE DE LA TRAVERSÉE

CONSIDÉRANT le règlement (49-01-02) de *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Nathalie Barbe au poste de direction à l'école de la Traversée;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de souligner officiellement les nominations au sein du personnel de gestionnaires de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon d'adresser des félicitations à madame Nathalie Barbe pour sa nomination en tant que directrice à l'école de la Traversée.

Adoptée à l'unanimité

**C195-1706 FÉLICITATIONS / NOMINATION À LA DIRECTION DU
SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES,
CLIENTÈLE ET TRANSPORT**

CONSIDÉRANT le règlement (49-01-02) de *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Lyne Normand au poste de direction au Service des ressources informatiques, clientèle et transport;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de souligner officiellement les nominations au sein du personnel de gestionnaires de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin d'adresser des félicitations à madame Lyne Normand pour sa nomination en tant que directrice au Service des ressources informatiques, clientèle et transport.

Adoptée à l'unanimité

**C196-1706 FÉLICITATIONS / NOMINATION À LA DIRECTION DE
L'ÉCOLE DU NOUVEAU-MONDE**

CONSIDÉRANT le règlement (49-01-02) de *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Natalie Bertrand au poste de direction à l'école du Nouveau-Monde;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de souligner officiellement les nominations au sein du personnel de gestionnaires de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin d'adresser des félicitations à madame Natalie Bertrand pour sa nomination en tant que directrice à l'école du Nouveau-Monde.

Adoptée à l'unanimité

**C197-1706 FÉLICITATIONS / NOMINATION À UN POSTE DE
DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE POLYVALENTE
NICOLAS-GATINEAU**

CONSIDÉRANT le règlement (49-01-02) de *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Mélanie Charette à un poste de direction adjointe à l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de souligner officiellement les nominations au sein du personnel de gestionnaires de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'adresser des félicitations à madame Mélanie Charette pour sa nomination en tant que directrice adjointe à l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

C198-1706 ORGANIGRAMME 2017-2018 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres de commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'adopter l'organigramme de la Commission scolaire des Draveurs dont l'entrée en vigueur sera le 7 août 2017.

Adoptée à l'unanimité

C199-1706 NOMINATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT que l'adoption de l'organigramme de la Commission scolaire des Draveurs pour l'année 2017-2018 prévoit l'embauche d'une direction générale adjointe temporaire en cumul de postes;

CONSIDÉRANT le non remplacement à la direction du Service des ressources éducatives, et ce, conformément à une entente intervenue entre l'Association québécoise des cadres scolaires et la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin de nommer madame Julie Legault à titre de directrice générale adjointe temporaire, et ce, du 7 août 2017 au 30 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité

**C200-1706 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION PORTANT SUR LA
NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE OU
DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMMISSION
SCOLAIRE DES DRAVEURS**

CONSIDÉRANT la résolution C131-1705 faisant état de la nomination de madame Manon Dufour à titre de directrice générale de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil des commissaires de prolonger d'une année le mandat confié à madame Manon Dufour en date du 1^{er} juillet 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'amender la résolution C131-1705 en précisant que le mandat confié à madame Manon Dufour sera d'une durée de 4 ans.

Adoptée à l'unanimité

**C201-1706 PLAN TRIENNAL 2017-2018 DE RÉPARTITION DES
IMMEUBLES**

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique prévoit que la commission scolaire établit chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du comité de parents, de la MRC des Collines de l'Outaouais, de la Ville de Gatineau et des municipalités de Cantley, Denholm et de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du Service du Secrétariat général et des communications et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre d'approuver le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Draveurs 2017-2020 et que copie de ce plan soit transmise au comité de parents, à la MRC des Collines de l'Outaouais, à la Ville de Gatineau ainsi qu'aux municipalités de Cantley, Denholm et de Val-des-Monts.

Adoptée à l'unanimité

**C202-1706 ACTE D'ÉTABLISSEMENT POUR CHACUN DES
ÉTABLISSEMENTS**

CONSIDÉRANT les articles 39, 100, 101 et 211 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Commission scolaire des Draveurs de délivrer un acte d'établissement pour chacun de ses établissements;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du Service du secrétariat général et des communications et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que la Commission scolaire des Drapeurs délivre à chaque établissement inclus au plan triennal 2017-2020, un acte d'établissement valide du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité

**C203-1706 DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES
DU TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES
DRAVEURS**

CONSIDÉRANT les articles 39, 100, 101 et 211 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Commission scolaire des Drapeurs de délivrer un acte d'établissement pour chacun de ses établissements;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du Service du secrétariat général et des communications et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que la Commission scolaire des Drapeurs délivre à chaque établissement inclus au plan triennal 2017-2020, un acte d'établissement valide du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité

**C204-1706 ACTUALISATION DU RÈGLEMENT 49-01-02
«DÉLÉGATION DE CERTAINES FONCTIONS ET DE
CERTAINS POUVOIRS DE LA COMMISSION SCOLAIRE
DES DRAVEURS»**

CONSIDÉRANT le mandat confié au Service du secrétariat général et des communications de procéder à la mise à jour du règlement 49-01-02 «Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du conseil des commissaires»;

CONSIDÉRANT les retours de consultation du comité de parents et de l'AQCS;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du secrétariat général et des communications, du comité consultatif de gestion ainsi que de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'adopter le règlement 49-01-02 «Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du conseil des commissaires».

Adoptée à l'unanimité

C205-1706 ADJUDICATION DU CONTRAT – FOURNITURES ET SERVICES POUR L’ACQUISITION DE QUATRE COMMUTATEURS

CONSIDÉRANT l’appel d’offres public publié le 30 mai 2017 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu’il y a eu ouverture des soumissions le 12 juin 2017 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d’accepter la soumission de la firme **Service Informatique D.L. Inc.**, située au 149, boulevard Desjardins, Maniwaki, Québec, J9E 2C9 au montant de **100 569,00 \$**, excluant les taxes pour les fournitures et services pour l’acquisition de quatre commutateurs FiberChannel incluant une garantie de 5 ans sur les appareils ainsi que le support et services.

SOUSSIONNAIRE	PRIX
IT2GO SOLUTIONS	111 675,10 \$
SOFTCHOICE	Non-conforme

Adoptée à l’unanimité

C206-1706 ADJUDICATION DU CONTRAT – APPAREILS DE PHOTOÉPILATION – CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE COMPÉTENCES OUTATOUAIS

CONSIDÉRANT l’aide financière reçu au montant de 93 552 \$ du ministère de l’Éducation de l’Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50580;

CONSIDÉRANT la révision du programme d’études Épilation (5349);

CONSIDÉRANT l’appel d’offres public publié le 12 mai 2017 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu’il y a eu ouverture de soumission le 30 mai 2017 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'établissement, du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon d'accepter la soumission de la firme **Clarion Medical Technologies inc.** située au 125, Fleming Drive, Cambridge, Ontario, N1T 2B8 au montant de **107 500 \$**, excluant les taxes, pour l'achat d'appareils de photoépilation.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

Dectro International (Dectronique (1984) inc.) Non conforme
1000, boul. du Parc-Technologique
Québec (Québec) G1P 4S3

Alma Lasers inc. Non conforme
485 Half Day Road, Suite 100
Buffalo Grove, IL 60089
États-Unis

Adoptée à l'unanimité

**C207-1706 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE 50620 SOMMES
RÉSIDUELLES – RÉFECTION DE LA TOITURE – ÉCOLE DU
VALLON**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 525 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50620 *Sommes résiduelles*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 9 juin 2017 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 26 juin 2017 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 30 juin et devront être complétés au plus tard le 25 août 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'accepter la soumission de la firme **Couvreur Rolland Boudreault** située au 660, rue Auguste-Mondoux, local 4, Gatineau, Québec, J9J 3K3 au montant de **677 555,00 \$**, excluant les taxes pour la réfection de la toiture à l'école du Vallon.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

Morin Isolation et Toitures Ltée

744 200,00 \$

55, rue Breadner
Gatineau (Québec) J8Y 2L7

Covertite (1977) Limitée

765 200,00 \$

664-F, boulevard St-Joseph, 2^e étage
Gatineau (Québec) J8Y 4A8

TMR3 Couvreur Inc.

Non conforme

1880, rue Pink
Gatineau (Québec) J9J 3N7

Adoptée à l'unanimité

**C208-1706 TRANSPORT SCOLAIRE – DÉROGATIONS SÉCURITAIRES
POUR L'ANNÉE 2017-2018**

CONSIDÉRANT l'importance accordée à la sécurité des élèves de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit, à l'occasion et après étude de cas, déroger à sa politique en matière de transport scolaire afin de permettre que certains élèves puissent effectuer de façon plus sécuritaire le trajet entre le lieu de résidence et l'établissement scolaire;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le Service des ressources informatiques, clientèle et transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, du comité consultatif de transport des élèves, du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin d'approuver la liste des dérogations sécuritaires suivantes :



Transport scolaire – Dérogations sécuritaires 2017-2018
Préscolaire – primaire

**Procès-verbal des délibérations de la
Commission scolaire des Draveurs
29 JUIN 2017**

INITIALES DU PRÉSIDENT _____

Page 152

INITIALES DU SECRÉTAIRE _____

Écoles		Description	présé	prim
1	Carle	Les élèves du boulevard Lorrain (au nord de l'autoroute 50) sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser le boulevard Lorrain.	x	x
2	de l'Odyssée	Les élèves des rues : Cap-aux-Meules, Grande-Entrée ainsi que ceux demeurant sur la rue Marquette dont l'accès se trouve sur Labrosse.		x
3	de l'Odyssée	Les élèves qui doivent marcher sur le boulevard Labrosse où il y a absence de trottoir.		x
4	de l'Odyssée	Les élèves qui doivent marcher sur le boulevard Saint-René Est où il y a absence de trottoir.	x	x
5	de l'Odyssée	Les élèves du boulevard Labrosse (entre la voie ferrée et l'autoroute 50) sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser le boulevard.	x	
6	de l'Odyssée	Les élèves qui doivent traverser la rue Main sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser la rue.	x	
7	de l'Odyssée	Les élèves de la rue Main (côté est) entre Hillcrest et La Vérendrye (absence de trottoir).	x	x
8	de l'Odyssée	Les élèves qui doivent traverser le boulevard La Vérendrye.	x	x
9	de la Colline	Les élèves qui doivent marcher sur la route Principale (route 307).	x	x
10	de la Colline	Les élèves qui doivent traverser la route Principale (route 307) et du Carrefour (route 366) sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser la route.	x	x
11	de la Montée	Les élèves qui doivent traverser le boulevard Saint-René Ouest.	x	
12	de la Montée	Les élèves de la rue du Coteau sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser le boulevard La Vérendrye Ouest.	x	x
13	de la Montée	Les élèves qui doivent traverser la Montée Paiement.	x	x
14	de la Rose-des-Vents	Tous les élèves seront transportés en période de développement domiciliaire aux abords de l'école.	x	X
15	de la Traversée	Les élèves qui doivent traverser le boulevard Maloney Est.	x	X
16	de la Traversée	Les élèves qui doivent marcher sur le boulevard Maloney Est où il y a absence de trottoir.	x	x
17	de la Traversée	Les élèves du boulevard Maloney Est sont embarqués et	x	x

**Procès-verbal des délibérations de la
Commission scolaire des Draveurs
29 JUIN 2017**

INITIALES DU PRÉSIDENT _____

Page 153

INITIALES DU SECRÉTAIRE _____

Écoles		Description	présé	prim
		débarqués de façon à ne pas traverser le boulevard.		
18	de la Traversée	Les élèves qui doivent marcher sur la rue Notre-Dame où il y a absence de trottoir (côté sud de Notre-Dame, à partir du 692 et plus).	x	
19	de la Traversée	Les élèves de la rue Monseigneur-Lemieux (côté sud-est, entre Notre-Dame et Maloney).	x	
20	des Belles-Rives	Les élèves qui doivent traverser le boulevard Lorrain.	x	
21	des Belles-Rives	Les élèves du boulevard Lorrain (côté ouest) entre la voie ferrée et Saint-Germain.	x	x
22	des Belles-Rives	Les élèves qui doivent traverser le boulevard Saint-René Est.	x	
23	des Belles-Rives	Les élèves qui doivent marcher sur le boulevard Saint-René Est (775 et moins) où il y a absence de trottoir.	x	x
24	des Belles-Rives	Les élèves qui demeurent au sud de la voie ferrée traversant le boulevard Lorrain jusqu'au boulevard Maloney.	x	x
25	des Cépages	Les élèves qui doivent traverser la rue Davidson Ouest.	x	
26	des Trois-Saisons	Les élèves qui doivent traverser la rue Main.	x	
27	des Trois-Saisons	Les élèves du boulevard Labrosse (entre Maloney Est et St-René) sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser le boulevard.	x	
28	des Trois-Saisons	Les élèves de la rue Main et du boulevard Maloney Est sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser la rue.	x	
29	des Trois-Saisons	Les élèves qui doivent traverser le boulevard Labrosse entre la rue Benoît et le boulevard Maloney Est	x	x
30	de Touraine	Les élèves qui doivent traverser la rue D'Auvergne.	x	
31	de Touraine	Les élèves qui doivent traverser la rue de Picardie.	x	
32	de Touraine	Les élèves qui doivent traverser la rue Saint-Louis lorsque la rue est à 4 voies (entre de Picardie et l'avenue Gatineau), les élèves sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser la rue Saint-Louis.	x	x
33	de Touraine	Les élèves qui doivent marcher sur la rue Saint-Louis où il y a absence de trottoir.	x	x
34	de Touraine	Les élèves habitants sur la rue des Flandres aux numéros civiques 4, 6, 14 et 16.	x	X
35	du Nouveau-Monde	Les élèves qui doivent traverser la rue Saint-Louis.	x	x
36	du Nouveau-Monde	Les élèves qui doivent traverser la rue de la Savane.	x	

**Procès-verbal des délibérations de la
Commission scolaire des Draveurs
29 JUIN 2017**

INITIALES DU PRÉSIDENT _____

Page 154

INITIALES DU SECRÉTAIRE _____

	Écoles	Description	présé	prim
37	du Vallon	Les élèves qui doivent marcher sur l'Avenue Gatineau où il y a absence de trottoir.	x	x
38	L'Équipage	Les élèves doivent tous être transportés à des fins sécuritaires à l'exception des élèves demeurant sur la rue "de l'École".	x	x
39	L'Équipage	Les élèves qui doivent traverser la route du Carrefour (route 366) sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser la route.	x	x
40	L'Oiseau-Bleu	Les élèves qui doivent traverser le boulevard Saint-René Ouest.	x	x
41	L'Oiseau-Bleu	Les élèves qui doivent traverser le boulevard de l'Hôpital sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser le boulevard.	x	x
42	L'Oiseau-Bleu	Les élèves qui doivent traverser Gréber en provenance du secteur de l'ancienne école Le Progrès.	x	x
43	La Sablonnière	Les élèves qui doivent marcher sur Du Cheval-Blanc au sud de Saint-René Est, où il y a absence de trottoir.		x
44	La Sablonnière	Les élèves qui doivent marcher sur la rue Notre-Dame où il y a absence de trottoir.	x	x
45	La Sablonnière	Les élèves qui doivent marcher sur le boulevard Maloney Est (côté nord et sud) où il y a absence de trottoir.	x	x
46	La Sablonnière	Les élèves au sud du boulevard Maloney Est sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser le boulevard.	x	x
47	La Source	Les élèves qui doivent traverser le boulevard La Vérendrye Ouest.	x	x
48	Le Petit Prince	Les élèves de la rue Saint-Louis lorsque la rue est à 4 voies, les élèves sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser la rue Saint-Louis.	x	x
49	Le Petit Prince	Les élèves qui doivent marcher sur la rue Saint-Louis où il y a absence de trottoir.	x	x
50	Massé	Les élèves de la rue Saint-Louis et la Montée de la Source (route 307) sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser la route.	x	x
51	Massé	Les élèves demeurant sur la rue Lebaudy entre les rues Saint-Louis et De Cannes.	x	x

	Écoles	Description	présé	prim
52	Massé	Les élèves demeurant sur les rues à l'est de la rue Lebaudy entre les rues Saint-Louis et De Cannes.	x	x
53	Massé	Les élèves des rues Demaison, Place Lutz et Du Plateau-Beaulieu.	x	x
54	Sainte-Élisabeth	Les élèves de la Montée de la Source (route 307) sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser la route.	x	x
55	Sainte-Élisabeth	Les élèves demeurant sur le chemin Sainte-Élisabeth.	x	x
56	de la Traversée	Les élèves demeurant sur la rue Hurtubise.	x	x
57	de la Traversée	Les élèves demeurant sur la rue De Versailles (77 et moins).	x	x
58	de la Traversée	Les élèves de la rue Sabourin (70 et moins).	x	x
59	Le Tremplin	Les élèves demeurant au Sud de la rue Saint-Louis.	x	x
60	de l'Orée-des-Bois	Tous les élèves seront transportés en période de développement domiciliaire aux abords de l'école.	x	x
61	du Nouveau-Monde	Les élèves demeurant sur le boulevard de la Cité et qui doivent traverser le chemin de la Savane.		x
62	du Nouveau-Monde	Les élèves demeurant au sud de la rue de Pointe-Gatineau	x	x

Adoptée à l'unanimité

C209-1706 RÉPARTITION DES REVENUS DE LA LOCATION DE L'AUDITORIUM DE LA POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU À LA CORPORATION DU CENTRE CULTUREL DE GATINEAU

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Commission scolaire des Draveurs et la Corporation du centre culturel de Gatineau concernant la location de l'auditorium de la Polyvalente Nicolas-Gatineau;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil des commissaires d'octroyer la moitié des revenus générés par la location de l'auditorium à l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau et l'autre moitié à la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires favorisent la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que 50% des recettes générées par la location de l'auditorium de la Polyvalente Nicolas-Gatineau soient versées à cette dernière, et que 50% soient transmises à la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Draveurs.

Rejetée

C210-1706 RADIATION DE COMPTES DE TAXE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par le Service des ressources financières pour récupérer les sommes dues;

CONSIDÉRANT que selon l'article 318 de la Loi sur l'instruction publique, toute action en recouvrement de la taxe scolaire contre un propriétaire se prescrit par trois ans de la date de son exigibilité;

CONSIDÉRANT que les dossiers dont les dates de facturation se réfèrent aux exercices 2013-2014 et antérieurs sont prescrits;

CONSIDÉRANT les déboursés supplémentaires à prévoir pour récupérer des sommes dues sur des comptes inactifs qui se réfèrent à l'exercice 2014-2015;

CONSIDÉRANT que pour ces comptes 2014-2015, la commission scolaire ne retirerait aucun bénéfice d'une vente de ces propriétés sous le contrôle de la justice vu la valeur de ces soldes;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs a procédé à la mise à jour de son processus de recouvrement afin de s'assurer que l'ensemble de ses comptes en souffrance soient adressés dans les délais prescrit par la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'avocate de la commission scolaire, du Service des ressources financières, de la Direction générale et du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais de procéder à la radiation des sommes à percevoir composée de 79 039,65 \$ en capital ainsi que des frais et des intérêts s'y rattachant en date de la présente résolution (Voir la liste en annexe).

Adoptée à l'unanimité

C211-1706 ADOPTION DU TAUX DE TAXE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS 2017-2018

CONSIDÉRANT le dépôt des règles budgétaires établissant le produit maximal de la taxe 2017-2018 ;

CONSIDÉRANT l'obligation d'adopter un budget équilibré pour l'année 2017-2018 ;

CONSIDÉRANT que 4 130 citoyens scolaires ont quitté la Commission scolaire des Draveurs au cours de l'année 2015-2016 et que 5 900 de plus ont migré vers la Commission scolaire Western Québec en 2016-2017 ;

CONSIDÉRANT que ce départ de quelque 10 000 citoyens scolaires représente un fardeau additionnel d'environ 7 millions de dollars pour ceux qui demeurent à la Commission scolaire des Draveurs ;

CONSIDÉRANT que cette migration massive des citoyens scolaires engendre une situation d'iniquité à l'égard des citoyens, des jeunes familles francophones ainsi que des entreprises sises sur le territoire de la Commission scolaire des Draveurs ;

CONSIDÉRANT qu'au cours de la dernière année, la Commission scolaire des Draveurs, en concertation avec les autres commissions scolaires francophones de l'Outaouais, a tenté d'obtenir l'aide du ministre Sébastien Proulx et celle de son ministère afin d'endiguer la migration importante des contribuables entre les commissions scolaires ;

CONSIDÉRANT que la ministre responsable de la région et la députation de l'Outaouais ont également été sensibilisés à maintes occasions et que des rencontres administratives et politiques avec les sous-ministres au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont aussi été orchestrées à plusieurs reprises dans le but d'identifier des solutions à cette situation ;

CONSIDÉRANT le silence du ministre Sébastien Proulx au regard de la possibilité d'établir une péréquation qui permettrait d'enrayer ou à tout le moins d'amoindrir la situation d'iniquité dont sont victimes les contribuables captifs des commissions scolaires francophones pour l'année 2017-2018 ;

CONSIDÉRANT que tous les efforts consentis et tous toutes les initiatives proposées par la Commission scolaire des Draveurs dans le but de résoudre le problème de l'iniquité sociale de la taxe scolaire se sont avérés sans résultats concrets ;

CONSIDÉRANT que devant l'inaction du Gouvernement du Québec et de la députation de la région de l'Outaouais, la Commission scolaire des Draveurs n'a d'autres choix que de hausser son taux de taxe pour l'année 2017-2018 ;

CONSIDÉRANT que le calcul du taux de taxe scolaire respecte les limites prévues par la Loi;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de maintenir des services éducatifs de qualité ;

CONSIDÉRANT que désormais, ce défi d'équité repose entre les mains du ministre parce qu'il nécessite une modification à la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service des ressources financières et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Sylvestre que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,33485, sous réserve de l'adoption du Règlement sur le produit maximal de la taxe par le conseil des ministres, pour l'exercice 2017-2018 pour les municipalités de Gatineau, Val-des-Monts, Cantley et Denholm, et que copie de cette résolution soit acheminée au Premier ministre Philippe Couillard, au ministre Sébastien Proulx, à la ministre Stéphanie Vallée, au ministre Carlos J. Laitão, à la députation régionale de l'Outaouais, aux présidences des commissions scolaires de l'Outaouais, à l'ensemble des conseils d'établissement de la Commission scolaire des Draveurs, et qu'une lettre explicative soit jointe aux comptes de taxe 2017-2018 des citoyens scolaires.

DISSIDENCE : Madame Annick Tremblay, monsieur René-Guy Cantin, monsieur Paul Loyer et monsieur David Pigeon.

Adoptée à la majorité

C212-1706 ADOPTION DU BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS 2017-2018

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 277 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Draveurs doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget pour l'année scolaire 2017-2018 au plus tard le 30 juin ;

CONSIDÉRANT le dépôt des paramètres initiaux le 13 juin 2017 établissant le cadre financier en vertu duquel le budget est préparé ;

CONSIDÉRANT la politique 56-13-01 « Répartition des ressources financières aux unités administratives et aux comités » adoptée le 8 mai 2017 ;

CONSIDÉRANT le dépôt des budgets des établissements adoptés par les conseils d'établissement respectifs ;

CONSIDÉRANT l'obligation de maintenir l'équilibre budgétaire en 2017-2018 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, de la Direction générale, du comité consultatif de gestion et du comité de vérification ;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que le budget pour l'exercice 2017-2018 soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sous réserve de l'adoption du Règlement sur le produit maximal de la taxe par le conseil des

Ministres.

DISSIDENCE : Monsieur René-Guy Cantin

Adoptée à la majorité

C213-1706 MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR PASCAL BONNEVILLE

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT que monsieur Pascal Bonneville a fièrement représenté la Commission scolaire des Draveurs dans le cadre de la 9^e édition du Grand défi Pierre Lavoie;

CONSIDÉRANT que cet événement d'envergure consiste à parcourir une distance de 1 000 kilomètres à vélo entre le Saguenay-Lac-Saint-Jean et Montréal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'adresser des félicitations à monsieur Pascal Bonneville pour son accomplissement notoire.

Adoptée à l'unanimité

C214-1706 MOTION DE FÉLICITATIONS – ALEXANE VALENCE

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT qu'Alexane Valence est une élève exemplaire de deuxième secondaire en concentration danse à la Polyvalente Nicolas-Gatineau qui se démarque par son intelligence, sa curiosité, sa créativité, sa douceur et sa persévérance;

CONSIDÉRANT qu'Alexane a remporté le premier prix lors de la grande finale régionale de la dictée P.G.L. 2017 de première et deuxième années du secondaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'adresser des félicitations à l'élève Alexane Valence pour son remarquable exploit.

Adoptée à l'unanimité

C215-1706 MOTION DE FÉLICITATIONS – CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DES DRAVEURS

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT que le Centre d'éducation des adultes des Draveurs a procédé au lancement de son recueil de textes intitulé Pas de gêne pas de honte, seulement de la fierté à persévérer;

CONSIDÉRANT que ce recueil envoie un message de détermination et de persévérance à toute la population en plus de mettre à l'honneur les jeunes qui complètent leurs études à l'éducation des adultes;

IL EST PROPOSÉ par messieurs Normand Sylvestre et Paul Morin d'adresser des félicitations à tous les membres du personnel du Centre d'éducation des adultes des Draveurs ainsi que tous les élèves qui ont participé à la confection du recueil Pas de gêne, pas de honte, seulement de la fierté à persévérer.

Adoptée à l'unanimité

COMMUNICATIONS

PRÉSIDENT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

COMMISSAIRES

REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

REPRÉSENTANT DE LA FONDATION POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE TRANSPORT

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil des commissaires aura lieu le 28 août 2017 à 19 h 30 dans le salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé.

C216-1706 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que la séance soit levée. Il est 21h17.

Adoptée à l'unanimité

Patrick Courville
Secrétaire général

Claude Beaulieu
Président